

**Relevé de décisions
du conseil de l'Inspé - Académie de Martinique
(à distance et en visioconférence)
Séance du mercredi 28 avril 2021**

Le mercredi 28 avril 2021, à 14 heures 30, les membres élus et nommés du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique, composante du pôle universitaire de Martinique, au sein de l'université des Antilles, se sont réunis sur convocation de la présidente, madame Micheline Bilas.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Propos liminaires
2. Validation des fiches de postes de services partagés : 1^{er} degré et 2nd degré
3. Questions diverses

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres absents et représentés : 07

Nombre de membres absents non représentés : 05

Invité : 01

✚ Validation des fiches de postes de services partagés : 1^{er} degré et 2nd degré

La création de fiches de postes de services partagés est directement liée à la formation initiale renouvelée (master MEEF) selon laquelle 33 % des heures de formation doivent être assurés par des personnels du terrain.

Ces fiches de poste ont fait l'objet de réunions avec le président de l'université des Antilles, le chargé de mission d'étude de la réforme « pour une école de la confiance » et la secrétaire générale de l'académie, et d'un accord oral pour le recrutement de quatre équivalents temps plein, deux pour le premier degré et deux pour le second degré. Ces fiches de poste de services partagés ont été présentées et validées par les conseils de l'institut restreint des 16 et 20 avril 2021.

a) 1^{er} degré

Cette fiche de postes concerne les professeurs des écoles titulaires, déchargés de classe à mi-temps, pour dispenser des enseignements permettant aux étudiants et aux futurs enseignants, d'appréhender avec compétence les situations et les problèmes qu'ils seront ou sont amenés à rencontrer sur le terrain.

Afin de respecter les termes de l'arrêté du 28 mai 2019 et de valoriser les titulaires du CAFIPEMF, les membres du conseil échangent sur le remplacement, dans le profil de poste, de « le CAFIPEMF sera apprécié » par « le CAFIPEMF sera privilégié ».

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique, la fiche de poste de services partagés du premier degré, après remplacement du terme « apprécié » par le terme « privilégié ».

b) 2nd degré

Cette fiche de poste concerne le recrutement à mi-temps de trois enseignants titulaires du second degré et d'un CPE pour dispenser des enseignements permettant aux étudiants et aux futurs enseignants et CPE d'appréhender avec compétence les situations et les problèmes qu'ils seront ou sont amenés à rencontrer sur le terrain.

Après étude des besoins de l'Inspé, quatre domaines sont concernés :

- conseiller principal d'éducation (CPE)
- créole
- espagnol
- français

Les membres du conseil échangent sur le remplacement, dans le profil de poste, de « le CAFFA sera apprécié » par « le CAFFA » sera privilégié.

Les membres du conseil de l'Inspé valident, à l'unanimité des suffrages exprimés, par vote électronique, la fiche de poste de services partagés du second degré après remplacement du terme « apprécié » par le terme « privilégié ».

Fort-de-France, le mercredi 28 avril 2021,

Pour le conseil de l'institut,

Le directeur de l'Inspé de l'académie de Martinique,

Bertrand Froadec

